



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 4 juin 2015 — N° 98

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner la Journée de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de souligner la 9^e Journée de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le 80^e anniversaire de l'Auberge Baker.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de féliciter les jeunes étudiants des écoles primaires de Granby.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la pâtisserie Fidélité.

4 juin 2015

Mme Ouellet (Vachon) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire du Club de soccer de Saint-Hubert.

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration afin de féliciter les deux équipes de cheerleaders Les Pionniers de l'école secondaire Soulanges pour leur performance au Championnat national 2015 à Niagara Falls.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner la tenue du premier banquet de la Saint-Jean-Baptiste à Mascouche.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration afin de souligner l'implication des Italo-Montréalais au spectacle Superfantastico.

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la Fondation Laure-Gaudreault.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, il dépose :

Copie d'un document de l'organisme Ex aequo intitulé *Chez Prospère*.
(Dépôt n° 1198-20150604)

4 juin 2015

À 10 heures, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 17.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 65 concernant le nombre de permis nécessaires pour exploiter une entreprise dans le milieu agrotouristique, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 12 mai 2015 par M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs).
(Dépôt n° 1199-20150604)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation, qui, le 3 juin 2015, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 47, Loi modernisant la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

(Dépôt n° 1200-20150604)

4 juin 2015

Dépôts de pétitions

Mme Lamarre (Taillon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 526 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le remplacement du terme « ambulance » par le terme « paramédic » sur l'uniforme des paramédics du Québec.

(Dépôt n° 1201-20150604)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Charette (Deux-Montagnes), conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant le jurisconsulte de l'Assemblée nationale du Québec, M. Claude Bisson; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Vallée, ministre de la Justice, conjointement avec Mme Hivon (Joliette), Mme Roy (Montarville) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50^e anniversaire du ministère de la Justice du Québec, qui a été créé le 4 juin 1965, par l'adoption de la Loi sur le ministère de la Justice sous le gouvernement de Jean Lesage;

4 juin 2015

QU'elle rappelle le rôle précurseur du Québec qui a été la première province canadienne à se doter d'un ministère de la Justice;

QU'à l'occasion de cette commémoration, les membres de l'Assemblée unissent leurs voix pour rendre hommage aux ministres de la Justice qui se sont succédés et qui ont contribué à faire du Québec une société juste, humaine et respectueuse du droit;

QU'ils reconnaissent également l'apport du ministère de la Justice et des personnes qui le composent à l'évolution du droit et de la justice au Québec;

Et enfin, que l'Assemblée nationale s'engage à poursuivre ses efforts afin de rendre la justice toujours plus accessible et au service de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lelièvre (Gaspé), conjointement avec M. D'Amour, ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Roy (Bonaventure), M. Martel (Nicolet-Bécancour) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne, en ce jeudi 4 juin, la 9^e édition de la Journée de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, qui se déroule cette année sous le thème *Fiers de notre région*;

4 juin 2015

QU'elle salue l'initiative de la Commission jeunesse Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine qui nous offre l'occasion, en tant que Gaspésiens et Madelinots de souche, d'adoption ou de cœur, d'arborer fièrement le bleu pour exprimer notre sentiment d'appartenance à cette magnifique région, mais aussi notre solidarité avec ces hommes et ces femmes imaginatifs et déterminés qui résident au sein de ces milieux de vie; ces hommes et ces femmes qui sont aux prises avec de nombreux défis structurels, mais qui regorgent de potentiel afin de les relever.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie—Saint-Jacques), conjointement avec Mme Vallée, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) et Mme Soucy (Saint-Hyacinthe), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 20^e anniversaire de la marche des femmes contre la pauvreté *Du pain et des roses*, laquelle s'était déroulée du 26 mai au 4 juin 1995;

QU'elle félicite les milliers de femmes qui ont contribué à cette marche en tant que marcheuses, bénévoles ou travailleuses aux divers paliers d'organisation, de même que les centaines d'organisations du mouvement féministe qui s'étaient réunies pour l'organiser;

QU'elle souligne l'importance de l'appui obtenu par la marche *Du pain et des roses*, tant des femmes que des hommes du Québec, de même que par les membres de l'Assemblée nationale de l'époque;

4 juin 2015

QU'elle affirme l'importance de lutter contre la pauvreté, notamment en vue d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes;

QU'elle reconnaisse la contribution qu'a eue la marche des femmes contre la pauvreté *Du pain et des roses* à l'amélioration de la société québécoise et prenne acte du chemin qu'il reste à parcourir.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 36, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le transport collectif;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail et instituant le Tribunal administratif du travail.

4 juin 2015

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de faire le bilan des auditions portant sur le phénomène d'accaparement des terres agricoles;
- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

Mme David (Gouin) propose que le principe du projet de loi n° 492, Loi modifiant le Code civil afin de protéger les droits des locataires aînés, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration, conformément aux dispositions de l'article 25 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 492 est adopté.

4 juin 2015

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 492 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

À 12 h 48, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui, les 15 et 16 avril, ainsi que les 13 et 14 mai 2015, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de règlement relatif au Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres. La Commission s'est également réunie en séance de travail le 20 mai 2015 relativement à ce mandat. Le rapport contient des observations et 3 recommandations.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 57 sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 32 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes 28 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

4 juin 2015

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 5 juin 2015, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 16 h 51, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 5 juin 2015, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON